

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2017

PROCES-VERBAL

Date de convocation : Jeudi 28 septembre 2017.

L'an deux mille dix-sept, le neuf octobre à vingt heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la halle Grenette, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Vincent CHRQUI, Maire.

Monsieur Vincent CHRQUI fait l'appel à 20h05.

Secrétaire de séance : Océane ROULOT est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 29 **Votants** : 35

Présents : Vincent CHRQUI, Jean-Pierre GIRARD, Danielle MULIN, Jean-Claude PARDAL, Virginie PFANNER, Olivier DIAS, Hélène ACCETOLA, Marie-Laure DESFORGES, Michel CARRON, Sophie GUTTIN-LOMBARD, Alain BATILLOT, Joseph BENEDETTO, Hélène BULLIOD, Jean-Rodolphe GENIN, Aurélien LEPRETRE, Annick NERON, Emmanuelle SPADONE, Julien CHABOUD, Laurent CAMPO, Mireille BOROT, Thierry FABRY, Océane ROULOT, Aude STEINMETZ, Robert ARLAUD, Armand BONNAMY, André BORNE, Frédérique PENAVALRE, Damien PERRARD, Meryem YILMAZ.

Excusés ayant donné pouvoir :

- Alexandre GHIBAUDDO, pouvoir donné à Sophie GUTTIN-LOMBARD;
- Michèle MENEGHIN, pouvoir donné à Hélène BULLIOD ;
- Brigitte COULOUVRAT, pouvoir donné à Danielle MULIN ;
- Robert AUBIN, pouvoir donné à André BORNE ;
- Cécile MORGAN, pouvoir donné à Meryem YILMAZ ;
- Frédérique PENAVALRE, pouvoir à Damien PERRARD.

ASSEMBLEE DELIBERANTE

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29/06/17

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des voix le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 juin 2017.

2 - Information au conseil municipal des décisions prises par le maire conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises sur délégation du conseil municipal depuis la précédente séance conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil municipal en prend acte.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

12.06.2017	Services Techniques D-FIBRILLATEUR 13 rue Alfred Nobel 69320 FEYZIN	Contrat de maintenance des différents défibrillateurs sur sites Durée : de juin 2017 à mai 2021 Coût : par an et révisable chaque année.....	388.44 € HT
14.06.2017	Musée Bergamote HEBRARD 12 rue de la Sauge 74150 Rumilly	Contrat avec Bergamote HEBRARD pour assurer le co-commissariat général et scientifique de l'exposition intitulée « L'Art fait son cirque » au Musée de Bourgoin-Jallieu. Durée : de juin 2017 à mai 2018 Coût : - Année 2017 : - Année 2018 :	5765.95 TTC 5260.00 € TTC
12.06.2017	Théâtre Jean Vilar Locus Solus 5 montée St Barthélémy 69005 Lyon	Contrat de cession du spectacle « Les Saisons de Rosemarie » du 26 avril 2017 à 14h à la Maison des Habitants de Champfleuri. Coût de la prestation :	620.00 € TTC
28.06.2017	Tarifs Boutique Musée	Le prix de vente des produits suivants vendus à la boutique du Musée de Bourgoin-Jallieu est arrêté à : - 12093– livre <i>Vêtements et mode à colorier</i> - 12094– livre <i>La mode à travers les âges</i> - 12095– livre <i>Les toiles peintes de Bourgoin-Jallieu</i> - 12096– livre <i>Bâtir la dernière demeure ; patrimoine funéraire en Rhône-Alpes</i> :	6.95 € TTC 7.95 € TTC 4.90 € TTC 6.50 € TTC
03.07.2017	Services Techniques	Les tarifs d'occupation du domaine public pour tous mobiliers scellés au sol, pré-enseignes sur domaine public sont fixés comme suit :	1,50 €/m ² /semaine d'emprise au sol + 15 € de frais fixes annuels
12.04.2017	Théâtre Jean Vilar Locus Solus	Contrat de cession du spectacle « Amour toujours » du 06/07/17 à l'école maternelle Victor Hugo dans le cadre du vernissage d'une exposition du Musée « 50 ans Fusion Bourgoin et Jallieu ». Montant totale de la prestation : TJV : Musée :	1266 € TTC 633 € TTC 633 € TTC
20.06.2017	Théâtre Jean Vilar	Convention d'objectifs et de financement avec la CAF dans le cadre de la politique de la Ville pour l'année 2017. Soutien au projet « Lecture et Tuyau au poil » de la plateforme Locus Solus. Montant versé par la CAF :	1500 € TTC
07.07.2017	Théâtre Jean Vilar	Contrat de cession de Rodolphe Burger pour le concert du 09/09/17 dans le cadre du festival « Les Belles Journées » Cachet : Acompte à la signature du contrat : Solde à l'issue du concert : Hébergement : en direct TJV le 09/09/17 soir pour 7 personnes. Restauration : en direct TJV le 09/09/17 midi et soir pour 7 personnes.	5802.50 € TTC 1740.75 € TTC 4061.75 € TTC
05.07.2017	Théâtre Jean Vilar	Modification des modes de recouvrement de la régie de recettes du bar du Théâtre Jean Vilar. Acceptation de la carte bancaire	
13.05.2017	Théâtre Jean Vilar	Tarifs des boissons vendus par la buvette du service culturel lors du festival 2017 des Belles Journées Bière 1664 : Bière Kro : MOJITO : BOISSONS NON ALCOOLISEES : GOBELETS CONSIGNES :	3€ 25 cl, 5€ 50 cl 3€ 25 cl, 5€ 50 cl 4 € 2 € 1 €
17.07.2017	Théâtre Jean Vilar	Dérogation aux tarifs fixés par la décision n° DC230915104 pour les commerces ambulants installés dans le parc des Lilattes dans le cadre du festival de Rock des 8 et 9/09/17. Montant du tarif pour 2 jours : Emplacement 5x6m : Emplacement 5x10m :	500.00 € 700.00 €

03.07.2017	Théâtre Jean Vilar ASTERIOS SPECTACLES 35 rue du Chemin Vert 75011-PARIS	Contrat de cession du spectacle de Thomas Fersen qui aura lieu le 9 septembre 2017 au Parc des Lilattes dans le cadre du Festival des Belles Journées Cachet : 12 660 € TTC Hébergement : en direct TJV pour 9 personnes pour la nuit du samedi 9 septembre 2017 Restauration : en direct TJV pour repas midi et soir du samedi 9 septembre pour 9 personnes Pressing : nettoyage de 9 chemises (costumes de scène) à la charge du TJV	
10.07.2017	Théâtre Jean Vilar BREZAC EVENTS 224A, rte de Mallevieille 24130 LE FLEIX	Contrat de prestations pour le feu d'artifices du 13 juillet 2017 au parc des Lilattes (accord cadre n° ACM1601). Montant de la prestation : 7500.00 € TTC	
13.07.2017	Théâtre Jean Vilar JDC ZAC Montagne Plus 44620 LA MONTAGNE	Contrat de location d'un terminal GRPS pour encaissement des règlements des ventes de la buvette du JV pour les 8 et 9 septembre 2017 à l'occasion du festival des Belles Journées. Coût et durée de la location : du 1/09 au 30/09/217	120.00 € TTC
27.02.2017	Enfance Jeunesse OPAC 38 47 av. Marie Reynoard 38000 GRENOBLE	Convention de partenariat dans le cadre des chantiers jeunes pour des travaux de peinture dans les parties communes des logements situés dans les quartiers de Champaret et Champfleuri Durée de la convention : du 3 au 27 juillet 2017 Participation annuelle OPAC : 10 000.00 € Participation annuelle Ville : 28 000.00 €	
27.02.2017	Enfance Jeunesse SA HLM PLURALIS 74 cours Becquart Castelbon 38506 VOIRON CEDEX	Convention de partenariat dans le cadre des chantiers jeunes pour des travaux de peinture dans les parties communes des logements situés dans les quartiers de Champaret et Champfleuri Durée de la convention : du 3 au 27 juillet 2017 Participation annuelle Pluralis : 10 000.00 € Participation annuelle Ville : 28 000.00 €	
27.02.2017	Enfance Jeunesse SEMCODA 50 rue du Pavillon BOURG EN BRESSE	Convention de partenariat dans le cadre des chantiers jeunes pour des travaux de peinture dans les parties communes des logements situés sur la commune de Bourgoin-Jallieu. Durée de la convention : du 3 au 27 juillet 2017 Participation annuelle de la SEMCODA : 1 000.00 € Participation annuelle de la Ville : 28 000.00 €	
04.07.2017	Théâtre Jean Vilar ASTERIOS SPECTACLES 35 rue du Chemin Vert 75011-PARIS	Contrat de cession du spectacle de Fishbach du 9 septembre 2017 au Parc des Lilattes dans le cadre du Festival de Belles Journées des 8 et 9 septembre 2017. Cachet : Hébergement : en direct TJV pour 8 personnes pour la nuit du samedi 9 juillet 2017 Restauration : en direct TJV pour repas midi et soir du samedi 9 juillet pour 8 personnes.	6330.00 € TTC
06.07.2017	Théâtre Jean Vilar ECHO PRODUCTIONS 1 rue des Pins 38100 Grenoble	Contrat de cession du spectacle de Mountain Men qui aura lieu le vendredi 8 septembre 2017 au Parc des Lilattes dans le cadre du Festival de Belles Journées. Cachet : Hébergement : en direct TJV pour 7 personnes pour la nuit du vendredi 8 septembre 2017 Restauration : en direct TJV pour repas midi et soir du vendredi 8 septembre pour 7 personnes.	4220.00 € TTC
11.07.2017	Théâtre Jean Vilar LONG AGE PRODUCTIONS 4 rue des Violettes 31130 BALMA	Contrat de cession du spectacle de BETSCH qui aura lieu le samedi 9 septembre 2017 au Parc des Lilattes dans le cadre du Festival de Belles Journées des 8 et 9/09/17. Cachet : Hébergement : en direct TJV pour 1 personne pour la nuit du samedi 9 septembre 2017 Restauration : en direct TJV pour repas midi et soir du samedi 9 septembre pour 1 personne.	1266.00 € TTC

21.07.2017	Théâtre Jean Vilar PBOX SARL 36 bd du Gl de Gaulle 26000 Valence	Contrat de cession du spectacle de « Nouvelle vague » qui aura lieu le vendredi 8 septembre 2017 au Parc des Lilattes dans le cadre du Festival de Belles Journées des 8 et 9 septembre 2017. Cachet : Hébergement : en direct TJV pour 10 personnes pour la nuit du vendredi 8 septembre 2017 Restauration : en direct TJV pour repas du vendredi 8 septembre au soir pour 10 personnes.	8967.50 € TTC
28.08.2017	Théâtre Jean Vilar	Les tarifs de vente des tee-shirts du Festival Les Belles Journées (édition 2017) organisé par la commune de Bourgoin-Jallieu sont fixés à :	12 €
25.08.2017	Services Techniques	Demande de subvention auprès des services de l'Etat pour entreprendre des travaux de mise aux normes, sécurité, incendie sur le bâtiment de l'école maternelle Pré-Bénit. Le montant total de l'opération s'élève à 90 985.00 € HT. Sollicitation de l'octroi de la subvention la plus haute possible	
25.08.2017	Services Techniques	Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Etat pour entreprendre des travaux de création de plateforme permettant d'accueillir l'ensemble des manifestations. Le montant total de l'opération s'élève à 485 220.00 € HT. Sollicitation de l'octroi des subventions les plus hautes possibles	
22.06.2017	Théâtre Jean Vilar CORA 8 esplanade de la Folatière 38300 Bourgoin-Jallieu	Convention de partenariat avec CORA pour le festival des Belles journées des 8 et 9 septembre 2017. Participation :	5000.00 € H.T.
07.07.2017	Théâtre Jean Vilar CHANUT 20 rue Molière 38300 Bourgoin-Jallieu	Convention de partenariat avec la société CHANUT pour le festival des Belles Journées des 8 et 9 septembre 2017. Participation :	3000.00 € H.T.
12.07.2017	Théâtre Jean Vilar JEAN LEFEBVRE RHONE ALPES 25 bd Pré pommier 38300 Bourgoin-Jallieu	Convention de mécénat avec la société Jean Lefebvre dans le cadre du festival des Belles Journées des 8 et 9 septembre 2017. Participation :	3000.00 € H.T.
12.07.2017	Théâtre Jean Vilar Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Rhône-Alpes 116 cours Lafayette 69404 Lyon cedex 03	Convention de mécénat avec la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Rhône-Alpes dans le cadre du festival des Belles Journées des 8 et 9 septembre 2017. Participation :	3000.00 € H.T.
12.07.2017	Théâtre Jean Vilar THABORA 6 rue des Papetiers 38307 Bourgoin-Jallieu	Convention de partenariat avec THABORA dans le cadre du festival des Belles Journées des 8 et 9 septembre 2017. Participation :	1500.00 € H.T.
12.07.2017	Théâtre Jean Vilar APTI 21 rue du Mail BP4 38501 VOIRON	Convention de partenariat avec APTI groupe Alptis Assurances dans le cadre du festival des Belles Journées des 8 et 9 septembre 2017. Montant de la participation :	300.00 € H.T.
21.07.2017	Théâtre Jean Vilar BRUIT BLANC 6 rue du Pont de Lodi 75006 PARIS	Contrat de cession du spectacle de BUTCH Mc KOY du 8/9/17 au parc des Lilattes dans le cadre des Belles Journées. Cachet : Transport : Hébergement : en direct TJV pour 3 personnes pour la nuit du 8 septembre 2017 Restauration : en direct TJV pour dîner du 8 septembre pour 3 personnes.	1055.00 € TTC 363.76 € TTC

17.08.2017	Théâtre Jean Vilar LECLERC 15 av. Henri Barbusse 38300 Bourgoin-Jallieu	Convention de partenariat avec LECLERC dans le cadre du festival des Belles Journées des 8 et 9 septembre 2017. Participation :	12 500.00 HT
22.08.2017	Théâtre Jean Vilar Bureau Alpes Contrôles 3 bis Imp. des Prairies 74940 Annecy le Vieux	Contrat avec la société Rhône-Alpes Contrôles pour la vérification des installations électriques provisoires du festival des Belles Journées des 8 et 9 septembre 2017. Montant des honoraires :	1464.00 TTC
23.08.2017	Théâtre Jean Vilar Association OUTSHAPE 9 imp. Point du Jour 38300 Bourgoin-Jallieu	Contrat de cession du spectacle du groupe OUTSHAPE du 08/09/17 au parc des Lilattes dans le cadre du festival des Belles Journées. Cachet : Transport : Restauration : en direct TJV pour le dîner du 8 septembre pour 5 personnes.	1000.00 € TTC 80.00 € TTC
07.09.2017	Théâtre Jean Vilar	Les tarifs de vente des ponchos du Festival. Les Belles Journées (édition 2017) organisé par la commune de Bourgoin-Jallieu sont fixés à :	3 €
24.08.2017	Théâtre Jean Vilar Sarl 03h50 3 rue Eydoux 13006 MARSEILLE	Contrat de cession du spectacle de Raoul Vignal du 9/9/17 au parc des Lilattes dans le cadre des « Belles Journées". Cachet : Hébergement : en direct TJV pour 4 personnes pour la nuit du 9 septembre 2017 - Restauration : en direct TJV pour 4 personnes pour le 09/09/17.	1160.50 € TTC
17.08.2017	Commande publique Papeterie Lacoste 15 allée de la Sariette 84250 Le Thor Groupement de commande : Mandataire : Librairie du Change – Parc Ariane 2 – 290 rue Ferdinand Perrier 69800 St-Priest Librairie Laïque 1 rue du Montredon 43009 Le Puy en Velay	Accord cadre passé pour une durée de 2 ans en 2 lots pour les fournitures scolaires et périscolaires et d'ouvrages pour les écoles maternelles et élémentaires publiques de Bourgoin-Jallieu : Lot 1 : fourniture et livraison de fournitures scolaires et périscolaires : Lot 2 : Fourniture et livraison d'ouvrages pédagogiques et librairie :	10 000 € HT mini 100 000 € HT maxi 6 000 € HT mini 60 000 € HT maxi
01.08.2017	Théâtre Jean Vilar Croix-Rouge française 98 rue Didot 75694 Paris Cedex 14	Convention avec la Croix-Rouge Française pour la mise en place d'un poste de secours les 8 et 9 septembre dans le cadre du Festival des Belles Journées au parc des Lilattes.	A titre gratuit
17.08.2017	Théâtre Jean Vilar Société CARERA 5 rue Condorcet 38093 Villefontaine	Convention de partenariat avec la société CARERA dans le cadre du festival des Belles Journées des 8 et 9 septembre 2017 Montant de la participation :	1000.00 € HT
05.09.2017	Théâtre Jean Vilar Sarl 03h50 3 rue Eydoux 13006 MARSEILLE	Avenant au contrat de cession de Raoul Vignal pour une action culturelle auprès des lycéens le samedi 9 septembre 2017 aux Abattoirs dans le cadre de sa participation au festival des Belles Journées. Montant de la prestation :	316.50 € TTC

ECONOMIE

3 - Convention cadre de partenariat entre Passion commerces, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la ville de Bourgoin-Jallieu

Jean-Pierre GIRARD présente la délibération.

Meryem YILMAZ se fait écho d'une question récurrente posée par les commerçants de Bourgoin-Jallieu, à savoir le lien entre la question des parkings et de la dynamisation du commerce en centre-ville. Elle pose la question de savoir si on pourrait intégrer dans cette convention, compte-tenu des acteurs en présence un volet sur ce point avec une étude d'impact sur la relation entre le parking en centre-ville et la dynamisation du centre-ville pour répondre à la problématique évoquée de manière criante depuis un certain temps par les commerçants de Bourgoin-Jallieu.

M. le Maire répond que cette convention a trait plus particulièrement au FISAC, soit à l'animation commerciale. Le stationnement est un sujet évoqué très régulièrement avec les commerçants et sur lequel l'équipe municipale avance régulièrement. Les dispositifs suivants ont été mis en place ou créés : La demi-heure gratuite, le parking Hector Berlioz, le parking du grand tissage en lien avec la disparition de stationnements dans la zone Diederich, le système de paiement WOOSH. Dans les zones de stationnement payant, (ex au parking Hector Berlioz) il reste toujours des places, donc il ne s'agit pas d'un manque de stationnement mais plutôt d'un manque d'information sur l'état du stationnement à Bourgoin-Jallieu. Ainsi une plaquette réalisée récemment recense les possibilités de parking et permet de voir qu'il est tout à fait possible de se garer gratuitement à 10 minutes du centre-ville de Bourgoin-Jallieu. Cela mérite d'être dit aux personnes pour qui le stationnement payant est un obstacle. Des discussions sur ces questions sont toujours en cours notamment avec Passion Commerces et si de nouvelles initiatives sont à prendre, elles le seront.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

AFFAIRES GENERALES

4 - Transfert de la gestion des PACS aux communes au 1er novembre 2017

Olivier DIAS présente la délibération.

M. le Maire signale que l'on est clairement dans le transfert des compétences sans compensation, ce qui, corrélé à des baisses de dotations finit par être insupportable pour les collectivités. C'est assez cynique de la part de l'Etat qui ne respecte pas les règles constitutionnelles qui normalement prévoient la compensation de tout transfert. Cependant les collectivités territoriales n'ont pas la possibilité de s'y opposer.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Il demande s'il y a des oppositions ou des abstentions. Il n'y en a pas. La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

FINANCES

5 - Budget principal - Décision modificative n°2 - Exercice 2017

Olivier DIAS présente la délibération.

Meryem YILMAZ demande pourquoi il y a un décalage du projet Solarforce et s'il sera sous la maîtrise d'ouvrage de la ville.

M. le Maire confirme que le projet avance, que les phases administratives et techniques sont terminées, le bâtiment est achevé, l'autorisation d'ouverture signée, et que démarre maintenant la phase de commercialisation par la CAPI, puisque comme prévu à l'origine la pépinière est une pépinière CAPI. Voici pour l'essentiel du projet Solarforce qui compte également deux autres parties, une pour le musée et une pour les archives municipal qui sont en cours.

Jean-Claude PARDAL rejoint l'assemblée au cours de cet exposé.

M. le Maire demande s'il y a d'autres demandes d'interventions et soumet la délibération au vote. La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

6 - Budget principal - Autorisations de programmes et crédits de paiement (APCP) - Ajustements

Olivier DIAS présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Il demande s'il y a des oppositions ou des abstentions. Il n'y en a pas. La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

7 - Budget principal - Admission en non-valeur de titres irrécouvrables - Exercice 2017

Olivier DIAS présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Il demande s'il y a des oppositions ou des abstentions. Il n'y en a pas. La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

8 - Budget stationnement - Décision modificative n° 2 - Exercice 2017

Olivier DIAS présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Il demande s'il y a des oppositions ou des abstentions. Il n'y en a pas. La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

VIE ASSOCIATIVE

9 - Attribution d'une subvention exceptionnelle pour le club de Bridge de Bourgoin-Jallieu

Marie-Laure DESFORGES présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Il demande s'il y a des oppositions ou des abstentions. Il n'y en a pas. La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

10 - Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association RC DRIFT pour l'organisation d'un championnat régional de RC DRIFT

Virginie PFANNER présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Il demande s'il y a des oppositions ou des abstentions. Il n'y en a pas. La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

EDUCATION

11 - Attribution de subventions aux coopératives scolaires pour l'ouverture de classes suite aux attributions de postes

Hélène ACCETTOLA présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

12 - Participation aux frais de fonctionnement de la classe ULIS : école privée St Joseph – La Tour du Pin

Hélène ACCETTOLA présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

13 - Participation aux frais de fonctionnement de la classe ULIS - ville de l'Isle d'Abeau - Avenant n°1

Hélène ACCETTOLA présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

14 - Participation aux frais de fonctionnement de la classe ULIS - ville de Villefontaine

Hélène ACCETTOLA présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

M. le Maire demande s'il y a des remarques puis soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

M. le Maire informe du report de l'analyse des points 15 et 16 pour attendre l'arrivée du rapporteur, M. Laurent CAMPO qui a annoncé son retard. L'assemblée passe donc à l'analyse du projet de délibération n°17

POLITIQUE DE LA VILLE

17 - Approbation du rapport annuel 2016 du contrat de ville

Aurélien LEPRETRE présente la délibération.

Damien PERRARD demande de recevoir le rapport complet sur CD-Rom.

Aurélien LEPRETRE confirme qu'il est possible de transmettre ce rapport qui compte environ 80 pages d'où le souci de présenter un condensé.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

18- Avenant n°2 aux conventions locales d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)

Aurélien LEPRETRE présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

SANTE

19 – Action de promotion de la santé bucco-dentaire – Recrutement de vacataires.

Alain BATILLOT présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

20 – Autorisation de signature de deux conventions relatives à l'installation ou au raccordement de 2 sirènes d'alerte.

Jean-Claude PARDAL présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

ESPACES PUBLICS

21 – Enfouissement réseaux basse tension et télécommunications - Carrefour Mozas et St Barthelemy

Jean-Claude PARDAL présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

22 - Entretien des espaces verts et des voiries en ZAE - Convention de prestations de services avec la CAPI - Année 2017

Jean-Claude PARDAL présente la délibération en l'absence de Virginie PFANNER.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention puis soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

23 – Déneigement des voiries en ZAE - Convention de prestations de services avec la CAPI – Années 2016 à 2021

Jean-Claude PARDAL présente la délibération.

Annick NERON rejoint l'assemblée.

M. le Maire demande s'il y a d'autres observations, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

24 - Entretien des voiries communautaires hors ZAE - Convention de prestations de services avec la CAPI – Années 2017 à 2021

Jean-Claude PARDAL présente la délibération.

Danielle MULIN s'absente et ne participe pas au vote.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

URBANISME- FONCIER

25 - Cession des parcelles AO195, AO196p, AO165 et AO166p situées impasse de la maison blanche (Résidence « Le Marhaba »)

Michel CARRON présente la délibération.

M. le Maire explique combien cette opération est positive puisque l'on passe d'une situation où le Marhaba produisait un déficit de fonctionnement annuel pris en charge par la commune à une situation où c'est désormais la fondation Boissel qui assume seule la charge et où la ville récupère une somme totale de plus de 3 000 000 € lui permettant d'améliorer sa situation financière. Au-delà des considérations financières cela permet d'avoir un opérateur spécialisé afin d'assurer la gestion du Marhaba.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

26 - Validation de la convention d'assistance à projets d'urbanisme entre le SEDI et la commune

Michel CARRON présente la délibération.

Danielle MULIN reprend sa place au sein de l'assemblée.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention, il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

27 - Validation de l'acquisition d'un bien par EPORA dans le cadre de la convention opérationnelle entre la commune et EPORA sur le secteur Paul Bert

Michel CARRON présente la délibération.

André BORNE demande si l'EPORA revendra directement à un opérateur privé le bien qu'elle va acquérir, sous quels délais et quelles seraient les conséquences si le bien n'était pas revendu dans le délai imparti. D'autre part, il constate que l'opération immobilière à venir supprimera une partie du parking Berlioz (environ 28 places de stationnement), alors que pendant la campagne électorale, l'ambition affichée était de favoriser les places de stationnement et de « stopper le bétonnage ».

Michel CARRON répond sur le premier point en disant qu'il est prévu que l'EPORA porte le projet sur 4 ans, éventuellement renouvelables, et qu'elle peut vendre à un privé ou à la ville elle-même si elle le désire.

André BORNE estime qu'au vu des délais annoncés une opération immobilière pourrait sortir de terre rapidement et que la réduction du stationnement n'est pas annoncée.

Michel CARRON explique qu'un seul immeuble est prévu, là où la précédente majorité en prévoyait une vingtaine.

Jean-Claude PARDAL confirme que quelques places seront supprimées sur l'ancien parking et qu'il n'y a pas d'argent public gaspillé.

M. le Maire confirme que pour l'instant aucun permis de construire n'est déposé, que nous en sommes encore au stade de la programmation, ce qui permet au projet d'évoluer. Pour que l'assemblée ait une vue d'ensemble, M. le Maire rappelle que l'aménagement actuel du parking Berlioz a été prévu pour compenser la perte de places de stationnement suite à la condamnation de la Place Carnot pendant la durée des travaux de la rue piétonne et du centre-ville, ce qui a permis de comptabiliser pendant les travaux plus de places de stationnement qu'avant les travaux. A terme l'usage de la place Carnot sera retrouvé ; un débat avec les berjalliens sera entamé pour définir la destination de cette place (prioritairement du stationnement ?, une place piétonne ?, ou une combinaison des deux ?).

M. le Maire indique que, quelle que soit la solution choisie, le maintien d'un nombre suffisant de stationnement en centre-ville sera évalué. D'autre part, le projet Paul Bert, comme tous les projets de mutation, se fera sur le long terme et des discussions publiques permettront de débattre de la forme que prendra ce projet à moyen terme.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

28- Convention de consultance architecturale avec le CAUE et contrat de mission d'architecte conseillé CAUE

Michel CARRON présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

M. le Maire propose de passer au vote des points 15 et 16 qui concernent le logement compte-tenu de l'arrivée de M. Laurent CAMPO

15 - Garantie d'emprunt contracté par la SDH (Société dauphinoise pour l'habitat) pour la restructuration du foyer situé 12 rue du brigadier Mégevand

Laurent CAMPO présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

16 - Garantie d'emprunt contracté par la Société d'habitation des Alpes pour l'acquisition en VEFA de 22 logements situés à l'angle du boulevard J-Jacques Rousseau et de la route de Grenoble

Laurent CAMPO présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

M. le Maire redonne la parole à Michel CARRON pour présenter la délibération n°29

29 - Acquisition des parcelles CE15p, CE16 et cession des parcelles CE14, CE17 et CE18p situées « l'Etissey » en vue de la création d'un parking pour le palais des sports

Michel CARRON présente la délibération.

M. le Maire loue le travail mené par Michel CARRON qui permet à la ville de réaliser un parking à des conditions raisonnables dans l'intérêt des berjalliens.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

30- Acquisition des parcelles AL802 et AL805 situées rue Théophile Diederichs

Michel CARRON présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

31 - Désaffectation et déclassement d'une partie du canal mouturier d'une emprise d'environ 60 m²

Michel CARRON présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention puis soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

32- Convention de servitude pour l'implantation d'un ouvrage de lignes électriques sur la parcelle communale BR176 située 54 rue de la Rivoire

Michel CARRON présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention puis soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

33 - Convention de servitude pour l'implantation d'un ouvrage de lignes électriques sur les parcelles communales CL1 et CL13 situées rue Joseph Cugnot

Michel CARRON présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention puis soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

34 - Convention de gestion de l'immeuble sis 1 place Carnot

Michel CARRON présente la délibération.

André BORNE demande pourquoi ne pas avoir calculé un loyer.

M. le Maire confirme qu'il y a un transfert des charges. Il explique qu'une CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) s'est réunie pour arrêter les conditions dans lesquelles sont opérés les transferts de compétences. La CAPI assure la compétence Tourisme et la ville lui verse les moyens dévolus à cette compétence jusque-là.

Olivier DIAS ajoute que la CLECT a calculé l'ensemble des charges régulières annuelles plus des charges à long terme en fonction desquelles a été établi un coût futur pour la CAPI qui est déduit de la contribution de compensation que la CAPI verse à la ville chaque année.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

RESSOURCES HUMAINES

35 - Personnel communal – Modification du tableau des effectifs

Olivier DIAS présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

36 - Personnel communal – Fonctionnement et indemnisation des astreintes au sein de la commune

Olivier DIAS présente la délibération.

Jean-Claude PARDAL précise que toutes les astreintes, y compris les astreintes « tranquillité publique » sont rémunérées, ce qui n'était pas le cas sous la précédente municipalité.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

37- Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise (I.F.S.E.)

Olivier DIAS présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

38 – Modification de la délibération fixant les indemnités de fonctions du maire, des adjoints, des conseillers municipaux délégués et des conseillers municipaux

Olivier DIAS présente la délibération.

Damien PERRARD demande si le conseil va voter les montants avant majoration et si la différence sera rétrocédée.

Olivier DIAS explique qu'il s'agit de redéfinir les montants qui ont été mal calculés dans la délibération précédente.

M. le Maire dit que le montant global a été repris successivement sans remarques du contrôle de légalité. Ce n'est qu'à l'occasion de la dernière modification que ce point a été soulevé.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

39- Personnel communal – Convention interventions prévention des risques professionnels avec le centre de gestion de l'Isère

Olivier DIAS présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

La séance est levée à 21h25.
Bourgoin-Jallieu, le 18/10/2017

Le Maire,
Vincent CHRIQUI

